L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 14 OCTOBRE 1892.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 4 octobre 1892.

Quitters MILNEBURG à l'arrivée des trains en Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de.....1 P. M.
JEUDIS, " " .....1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville).3 P. M.

Revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS.....8:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing.....7 A. M.
VENDREDIS " " .....7 A. M.

L'eau et le temps le permettent.

Excursions :

TOUS LES DIMANCHES par le train de 9 A.M.

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Givod.

1er mai—1 W. G. COYLE & CIE, Agent.
No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et Cherbourg.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (salons percés de promenades et lumière électrique), partiront de la jetée No 12 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 15 octobre.
LA BOURGOGNE, Lebouf, samedi, 22 octobre.
LA TOURAINE, Frangeul, samedi, 29 octobre.

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....$80 et $100
et au dessus, selon les accommodations.
Deuxième s'aen.....$60
Entrepont, $24 50, avec accommodation supérieur comprenant vin, literie et rafraîchissements.
Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
48 rue Barone
—On à
A. MOULTON, J. BUDSON,
19 rue du Camp. Bourbon et Toulouse.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW-ORLEANS.
Partant samedi, 15 octobre, à 5 A. M.
Le steamer
NEW ORLEANS,
Capt. Kemble.
Partira de son quai au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express... 8:15 a.m	San Antonio Express... 7:05 a.m
California Express, daily. 5:00 p.m	California Express, daily 10:55 pm

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco et Houston et Fort-Worth. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 8:15 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer du pays. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux 301 St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt de Morgan.

J. KROTTKUNNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

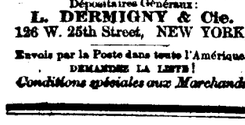

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cincinnati 26 heures
Temps pour New York 47 heures

	No 2 Limited	No 6. Pasta Line.
VESTIBULE Part de la N.-Orléans	3:30 p.m.	8:30 p.m.
Arrive à Meridian.....	8:50 "	8:30 a.m.
Arrive à Akron.....	11:23 p.m.	8:53 a.m.
Arrive à Birmingham	1:25 a.m.	12:05 p.m.
Arrive à Atlanta.....	4:00 "	3:40 p.m.
Arrive à Chattanooga	6:40 a.m.	6:00 p.m.
Arrive à Bargin.....	8:30 p.m.	3:23 a.m.
Arrive à Lexington..	3:30 p.m.	4:35 a.m.
Arrive à Cincinnati..	5:30 p.m.	7:20 a.m.

La seule ligne ayant des Vestibule Sleeping Cars" pour New York via Shenandoah Valley, arrivant à 1:30 P. M. le second jour, faisant le trajet en moins de temps qu'aucune ligne de la Ville Orléans.

D. G. EDWARDS. R. H. GARRATT,
Gen'l Pass. Agent, Div. Pass. Agent,
Cincinnati, O. New Orléans.
2 mars—

Selectific American Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leure supplémentaire, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d'Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal des Voyages Modes Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. l'très, etc.

Dépositaires Généraux :
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDER LA LISTE !
Conditions spéciales aux Marchands

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

Le Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891 :

Primes reçues :
Sur risques d'incendie.
Sur risques de rivières $518,978 30
Sur risques de mer..... 16,385 97
Sur risques de mer..... 8,343 65
$543,707 92
A ajouter :
Primes non acquises de 1890..... 122,221 16
Total des primes.....$675,429 02
A déduire :
Primes payées—
Sur risques d'incendie..... $237,690 26
Sur risques de rivières..... 5,444 92
Sur risques maritimes..... 6,647 34
Total primes payées $249,982 52
Primes remboursées et annulations..... 67,027 97
Commissions..... 81,858 60
Réassurances..... 47,120 73
Taxes et licences (y compris toutes les taxes ariérées)..... 17,924 41
Dépenses, bureau local : 4 agences, salaires, Board of Underwriters, Petroville de Compagnies, 4 assurances Mississippi, Babcock, loyer, impressions, frais judiciaires, etc..... 49,344 27
Total des débours.....$502,986 60
Surplus.....$196,256 10

Deduction—
Réservé pour risques non expirés $128,585 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..... 44,659 55
Profits et pertes..... 12,690 96
$196,256 10

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir :
En banques.....$101,444 28
En bureau..... 5,618 10
$107,062 38
Bons et actions considérés de la Nlle-Orléans, évaluation courante..... 105,506 00
$130,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les bonnes titres..... 192,000 00
$28,000 bons du Trésor des Etats-Unis, 4 pour cent..... 29,250 00
$26,000 bons de la Louisiane 4 pour cent..... 25,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)..... 18,585 0
Une action du capital de M. O. Exposé et Trade..... 20 00
Une action du capital de La. Sta. par Exchange..... 125 00
20 actions de la N.O. Warehouse Co 535 00
Une action French Opera House Co..... 150 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co..... 50 00
Primes sur polices de navigation, Meubles, accessoires, coffre-fort, etc..... 2,000 00
$545,096 10

PASSIF.

Capital-actions..... $200,000 00
Fonds de réserve..... 60,000 00
Dividende non payé..... 5,440 00
Réservé pour risques non expirés 128,585 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..... 44,659 55
Balance (non comprise le dividende de juillet 1891)..... 820 96
$545,096 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892.
M. T. BUCHER, notaire.
128 rue Gravier.

News, membres du Comité de Sécurité de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, ce que l'exposé ci-dessus en représente correctement le situation.
(Signé) FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD.
JOS. SCHWARTZ.
F. G. REIST.
J. E. MENGE.

A une réunion du Comité de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, Lna. 10 janvier 1892.
20 janv—1m

ASSURANCES.

Vingt-cinquième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans, Lna.
Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1891 :

Primes sur incendies	$219,982 96
Primes maritimes	1,778 93
Primes des rivières	3,252 23
Total des primes	$225,013 91
A ajouter : Primes non expirées de 1890	44,163 07
Total	$269,176 98
A ajouter : Intérêt, profits et pertes	26,804 50
Moins : sinistres et dépenses générales	12,841 71— 13,962 79
Fonds de surplus	$1,480 62
Total	$283,036 19
Pertes payées—	
Sur risques de feu	$91,871 06
Sur risques maritimes	3,351 55
Sur risques de rivières	4,968 23
	$99,690 99
Réassurances	27,894 15
Primes rendues et commissions	56,228 16
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et assurances	12,498 17
	$196,945 59
Profits brut	$86,090 60
Réservé : Pour primes non expirées	$44,850 20
Pertes d'incendies non payées	12,052 64
Dividende 5 0/0 de Janvier 1891	10,000 00
Dividende 5 0/0 de Janvier 1892	10,000 00
Fonds de surplus	21,490 28—$87,892 96
	$67,190 07

ACTIF

Billets pour primes	$7,297 15
Primes en voie de collection	38,715 79
Prêts sur nantissement	2,275 00
Prêts sur hypothèques	8,487 09
Bons des Etats-Unis, valeur courante	29,250 00
Bons de ville et bons à primes	99,163 90
Bénéfices de banques, d'assurances et autres	34,621 00
Bons hypothécaires, Washington Avenue	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,912 14
Argent comptant en banque, caisse	22,396 82
	$329,393 66

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	21,490 28
Réservé pour primes non expirées	44,850 20
Réservé pour pertes non payées sur incendie	12,052 64
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er janvier 1892	10,000 00
	$329,393 66

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
H. FUERBRINGER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1892.
W. G. HART, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a déclaré un second dividende semestriel de CINQ (5) POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1891, payable sur demande.

DIRECTEURS.
H. SUBERBIER. J. B. MEYERS.
J. J. WECKERLING. A. G. RICKS.
J. HASSINGER. GEO LIEDELIOH
L. GRUNEWALD. JOHN C. MOLL.
FRANK VATTER. D. BERNHARDT.
J. H. MERILE. H. VONDERHAIR.
J. J. LAWLER. EMIL WEBER.
F. W. DIELMANN. A. THIBEN.
17 janv—30t

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY
OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.)
Bureau : No 49 rue du Camp.

SIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890 :

Primes reçues pour risques d'ex.	$ 79,660 71
A ajouter : primes non acquises pour 1889.....	20,006 67
	$ 99,667 38
A déduire :	
Pertes payées.....	$20,523 94
Réassurances.....	6,642 92
Primes remboursées.....	6,140 99
Commission et courtage.....	3,306 02
Dépenses, générales, taxes comprises et imprimés.....	13,855 24
	$ 52,866 71
	$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées.....	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour risques en vigueur.....	19,915 20
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année.....	14,952 36
Au fonds de réserve.....	6,322 11
	$ 47,160 67

ACTIF

Billets d'actions pour capital.....	$ 1,921 16
Prêts sur dépôts de titres (collatérale) et hypothèques.....	175,061 62
Billets à recevoir.....	1,925 42
Propriétés foncières.....	18,000 00
Argent en banque et comptant.....	41,626 71
Primes en cours de collection.....	43,272 15
Meubles de bureau et accessoires.....	5,121 95
	$288,458 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non expirées	6,010 00
Réservé pour primes non expirées	19,915 20
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus.....	107,532 81
	$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. REHNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, 21e jour de janvier 1892.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1892.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt se montant de CINQ POUR CENT sur demande.
L. H. MARKS, Président.
OTTO THOMAS, Vice-Président.
R. H. REHNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.
H. H. Bierhorst, A. H. Innerson,
Peter Blaise, L. H. Marks,
F. Doerr, A. M. Hurwitz,
E. Hilermann, Jacob Schoen,
Jos. Everett, J. H. Schiermann,
F. Rasch, Otto Thomas,
John Fitzpatrick, George Lemon.
H. Bayer Quaske,
20 janv—1 dim

Vingt-deuxième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1891 :

Primes reçues :

Sur risques de feu	$235,686 56
Sur risques de marine	1,754 12
Sur risques de rivière	3,721 76
	$231,112 43
A ajouter, primes non acquises de 1890	56,930 00
Primes totales	$288,042 43
A déduire, intérêts et profits et pertes	26,107 83
Revenus	$310,240 06
A déduire, pertes payées :	
Sur risques de feu	$107,150 22
Sur risques de marine	1,178 78
Sur risques de rivière	1,397 03
Total des pertes payées	$109,733 53
Retour de primes et annulations	25,298 04
Commissions	38,370 86
Réassurances	22,764 00
Taxes et Licences	8,821 41
Dépenses de bureau et d'agence, dépenses légales, bureau des assurances, corps de navigation	26,845 59
Déboursés	$233,833 43
A déduire :	
Primes non acquises	$55,974 00
Pertes ajustées et non ajustées	20,000 00
	75,974 00
Pertes	$157,859 43

ACTIF.

Argent en caisse	$ 52,358 21
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	11,000 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	120,360 00
$96,500 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0	96,580 00
10 Actions German Insrc Co.	1,150 00
Primes en voie de recouvrement	31,546 66
Prêts sur hypothèques	17,780 00
Billets à recevoir et Mises à recevoir pour primes	4,973 25
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$320,258 92

PASSIF.

Capital	$200,000 00
Dividendes non réclamés	2,228 60
Réservé pour primes non acquises	55,974 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	25,000 00
	$320,212 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LAZAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LAZAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1892.
EDGAR GRIMA, Notaire.

TRAVAUX PUBLICS.

DEPARTEMENT EXECUTIF
ETAT DE LA LOUISIANE.

A TENDU, QUELLE 14me JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine pour cette ville, à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bâtiments arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de porte américaine infectieuse ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants :

PREMIERE CLASSE.—Navires arrivant d'e porte non infectée.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de porte suspecte infectée.

TROISIEME CLASSE.—Navires venant de porte qui n'est infectée.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de plus que ceux qui viennent, sont infectés ; n'ont rien à payer pour leur berth (ancrage), mais seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants :

1. Les navires faisant le service des ports très pleins devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

2. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'aviser des passagers arrivant de porte quarantenaire qu'ils ne seront pas admis à quitter le bord, que comme de n'embarquer pas l'eau en cas de maladie, et une maladie pestilentielle à bord pendant la décharge du navire, les passagers sont priés de ne pas avoir dans leurs effets des vêtements, draperies, valeurs et autres articles d'une texture délicate, sur de certaines à courir tous les risques de l'avarie.

3. Les navires mouillés dans les ports où régnait la fièvre jaune, ainsi que ceux de la Mobile, Iuka du rivage, et ne peuvent s'à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

4. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires, sont requis de faire en pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et d'enlever calle-et.

5. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et à la cale, autant que possible, l'air dans toutes les parties de navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour n'en savoir, à s'adresser au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

6. Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas entrer dans la Ville, sauf les stations de quarantaine de l'Achafalaya, de Lake Borgne ou Lake Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans le cas ci-dessus, après la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, et du Docteur T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, il juge convenable d'émettre ma proclamation, ordonnant à tous navires à la quarantaine prendre effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports et endroits infectés ainsi qu'il est contenus dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de quarantaine, sont spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enfermés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de prendre les mesures nécessaires à toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

Donné sous ma signature et le SCEAU de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 12me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.
Pour le Gouverneur :
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la quarantaine, de toutes tentures de laine, de la toile, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en laine devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en coke.

2. Les navires faisant le service des ports très pleins devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'aviser des passagers arrivant de porte quarantenaire qu'ils ne seront pas admis à quitter le bord, que comme de n'embarquer pas l'eau en cas de maladie, et une maladie pestilentielle à bord pendant la décharge du navire, les passagers sont priés de ne pas avoir dans leurs effets des vêtements, draperies, valeurs et autres articles d'une texture délicate, sur de certaines à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où régnait la fièvre jaune, ainsi que ceux de la Mobile, Iuka du rivage, et ne peuvent pas à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires, sont requis de faire en pompes en possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et d'enlever calle-et.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et à la cale, autant que possible, l'air dans toutes les parties de navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour n'en savoir, à s'adresser au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires devront, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent arriver très bonne et parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes aurait droit à une indulgence à la Station de Quarantaine, et les officiers de la quarantaine nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que le temps de détention. 8r

THE NEW ORLEANS BEE,
(*L'Abeille de la Nouvelle Orléans*).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau : 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, La.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 13 octobre 1892.

COMPTOIR D'ESCOMPTE (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'hier cette semaine	$9,261,136 00	$1 436,212 00
Même temps la semaine dernière	8,584,406 00	1,330,218 00

Monnaies américaines et étrangères et billets de Banques.

MONNAIE.— Souveraine Victoria, $4.860 à 50; 20-francs, $3 80 à 3 90; doublons espagnols, $15 40 à 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70, or légèr centrinla, $7 97½c.; argent mutilé américain 73 à 75 par cent dollars argentins, 54 à 56; sols péruviens, 60 à 62; pièces chilienes, 60 à 62; argent anglais, par 4 $4 80 à 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 18 à 19 1/2.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans.—Il y a toujours beaucoup d'argent sur le marché, mais comme la demande continue bonne, les taux demeurent stables.

Banque exceptionnel	—@6
Prêts sur garanties	7@—
Prêts sur garanties ordinaires	7@—
Prêts de 3 à 4 mois	7@8
Papier hypothécaire	—@8

New-York.—Tous les taux de l'argent s'améliorent. Le meilleur berth (ancrage) est obtenu par ceux qui veulent prêter sur bons du Trésor. Le marché monétaire est resté inchangé. Le taux de l'argent demeure ferme